



## → Communiqué de presse

Lundi 19 janvier 2009



# CHARTRE REGIONALE DES ESPACES CÔTIERS PREMIERE SIGNATURE AVEC LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**La Bretagne est la première Région française à se doter d'une Charte pour la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC). Alors que la mise en œuvre de ce référentiel requiert l'implication de tous les acteurs du littoral, près de 120 professionnels de la mer et du tourisme, élus, associations et scientifiques se sont engagés auprès de Jean-Yves Le Drian pour porter ce projet d'avenir. En signant la charte, lundi 19 janvier, le Conseil général du Morbihan ouvre la voie d'une longue série d'engagements, traduisant l'ambition de toute une région pour le développement durable de son littoral.**

Pêche, conchyliculture, construction navale, biotechnologies mais aussi tourisme, loisirs ou constructions immobilières, toutes ces activités ont un impact sur l'espace côtier. Alors que 95% de sa population vit à moins de 60 km de la mer, en Bretagne -plus qu'ailleurs- chacun a un rôle à jouer pour préserver et valoriser la zone côtière. Cependant, la Région Bretagne a bien compris que, les intérêts recherchés étant souvent contradictoires, seules des actions cohérentes menées avec une vision d'ensemble partagée permettront le développement durable de la zone côtière. C'est en ce sens qu'elle a initié la mise en œuvre de la Charte des espaces côtiers bretons.

L'adoption de la charte par les élus régionaux et son lancement, en avril 2008, n'était que la première étape d'un processus qui s'inscrit dans la durée, et dont l'objectif est de mobiliser et de faire collaborer l'ensemble des acteurs autour d'actions en faveur d'un développement durable de la zone côtière bretonne.

Aujourd'hui, la deuxième étape du processus est enclenchée avec la **première signature de la charte par le Conseil général du Morbihan.**

Sans portée réglementaire, le référentiel fixe les objectifs à atteindre, les orientations à prendre ainsi que la nature des actions permettant de les mettre en œuvre.

Le CG56 est invité à développer une stratégie définissant les actions qu'il entend mettre en œuvre pour que le littoral reste un lieu de vie et de loisirs, mais aussi un lieu de travail et un patrimoine préservé.

**Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Marie-Julie Gouniot - 02 99 27 97 76**

**Conseil régional de Bretagne**

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 34711 Rennes CEDEX 7

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - [presse@region-bretagne.fr](mailto:presse@region-bretagne.fr)

[www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)

⇒ En signant la charte, le Conseil général du Morbihan s'engage notamment à développer différents axes de travail :

- **La gestion des opérations et des matériaux de dragage portuaire** afin de trouver les solutions pertinentes tant d'un point de vue économique qu'environnementale ;
- **La qualité environnementale des ports de plaisance.** Les principaux ports départementaux ont obtenu, par l'intermédiaire de leur exploitant, la SAGEMOR (société partenaire du Conseil général du Morbihan qui gère les ports et les équipements touristiques du département), la certification ISO 14001. Cette reconnaissance encourage à développer ce principe aux autres ports de plaisance ce qui pourrait constituer un des éléments de l'éco-conditionnalité des aides du Département voire de la Région ;
- **La gestion de l'espace littoral.** La charte de l'agriculture et de l'urbanisme définit les grands principes de préservation de l'activité agricole et d'une gestion économe de l'espace. Cette charte prévoit une déclinaison spécifique au littoral ;
- **Le plan de développement des énergies marines en Bretagne**, qui pourrait enrichir utilement la réflexion départementale sur les énergies renouvelables.
- **La coordination des interventions des deux collectivités** sur des espaces littoraux identiques (site dunaire, Golfe du Morbihan...) ;

⇒ Pour sa part, la Région poursuit la mise en œuvre de la charte des espaces côtiers. Différentes actions vont être mis en œuvre dans les prochains mois :

Après l'adoption par le Conseil régional, lors de sa session de décembre, d'un contrat pour les îles, dont l'objectif est de promouvoir un développement durable des îles bretonnes tel que défini par la charte des espaces côtiers, celui-ci va rentrer dans une phase opérationnelle par :

- La **mise en place de la Conférence régionale de la mer et du littoral** pour le printemps ;
- Le lancement d'une **étude sur le développement des énergies marines renouvelables** en Bretagne ;
- Le lancement d'un important **projet européen sur le nautisme durable (NEA2)** ;
- Le lancement d'une **étude préalable à la définition d'une stratégie foncière régionale**, dans laquelle le littoral occupera une place centrale ;
- La **présentation officielle de la charte au Commissaire européen chargé de la Mer**, le 3 mars prochain à Bruxelles ;
- **L'organisation du 11 au 15 mai de la semaine de la gestion durable de la zone côtière en Bretagne**, dont une grande partie des actions se dérouleront à Lorient et à laquelle nous proposons au Conseil général du Morbihan de s'associer.



# Les actions du Conseil général du Morbihan dans le domaine de la gestion durable de la zone côtière

**Le Conseil général du Morbihan est le premier signataire de cette charte.** C'est un acte fort dans lequel on peut voir la reconnaissance du travail déjà réalisé. Des exemples concrets illustrent d'ailleurs cette implication, exemples qui peuvent se ventiler selon les sept enjeux de la charte :

**Enjeu 1** - Le nautisme en Morbihan représente une véritable richesse économique. Il se manifeste par les emplois, directs et indirects, créés dans ce secteur d'activités et par les dépenses induites pendant les escales et les diverses manifestations nautiques. **Le cluster « Nautisme et Construction navale »**, a été créé pour maintenir un haut potentiel d'innovation de cette filière et le dynamisme ainsi suscité a, sans doute, largement contribué à l'implantation de nouvelles entreprises leaders sur leur marché (ARCOA et ALLIAURA) dans notre département.

**Enjeu 2** - Avec la Chambre d'agriculture, l'Association des maires et l'Etat, le Conseil général s'est mobilisé dans l'élaboration de **la charte de « l'Agriculture et de l'Urbanisme »**. Elle illustre la volonté commune d'agir pour maîtriser la consommation des espaces agricoles, particulièrement forte sur la frange littorale.

**Enjeu 3** - Au titre des **espaces naturels sensibles (ENS)** 3 100 ha ont été acquis par le Conseil général du Morbihan. L'action du Département - qui vise à préserver la biodiversité de ces espaces situés pour l'essentiel sur la bande côtière et à les ouvrir au public - contribue ainsi à la pérennité et à l'attractivité des territoires. Le Département aide aussi fortement les communes gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral. Par ce soutien déterminant, les terrains du Conservatoire peuvent bénéficier de la qualité de gestion et de la notoriété dont ils jouissent.

**Enjeu 4** - Axe fort de l'élaboration de l'Agenda 21 départemental **« L'Eau dans le Morbihan - de la ressource en amont jusqu'au littoral »** a pour ambition d'aboutir à une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conformément aux orientations de la Directive Cadre sur l'Eau. Nos priorités d'actions ont été arrêtées par l'Assemblée en 2006 et ont fait l'objet avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne d'une convention cadre pour la période 2007-2012. La qualité des eaux est essentielle pour de nombreuses activités. Véritables sentinelles du milieu, les professionnels de la pêche et de la conchyliculture savent nous le rappeler. Il peut être précisé que le Département s'est engagé avec détermination dans le maintien et la restauration de la qualité des eaux.



**Enjeu 5** - La mobilisation du Conseil général dans **l'organisation de manifestations nautiques** qui valorisent les différentes flottilles telles que la Semaine du Golfe, la participation financière du Conseil général dans **les restaurations de bateaux patrimoniaux** ainsi que **la mise en valeur d'un patrimoine archéologique côtier exceptionnel** témoignent de notre souci de valoriser le patrimoine culturel maritime.

**Enjeu 6** - En maîtrise d'ouvrage directe ou en accompagnement des collectivités concernées les dépenses déjà réalisées pour **la défense contre la mer** nous montrent la nécessité d'anticiper et de nous adapter aux effets de l'érosion et aux risques de submersion marine qui seront accentués par le changement climatique. Cette problématique est par ailleurs suivie pour le compte du Département par l'ODEM notamment dans le cadre de l'atlas de l'environnement.

**Enjeu 7** - Le Département a la responsabilité de **la desserte de six des îles morbihannaises**. Conscient de l'importance des liaisons maritimes dans la vie sociale et le développement économique des îles, nous avons modernisé notre flotte et renouvelé notre délégation de service public avec le souci permanent de la qualité du service rendu aux usagers.

Une **Direction des espaces littoraux et des activités maritimes est en cours de création** au sein des services départementaux. Issue de l'actuelle direction des ports et des liaisons maritimes, cette direction est chargée, dans le respect des compétences de chacun, de créer la synergie nécessaire entre les différents services départementaux et les acteurs du territoire afin d'assurer la définition et la promotion d'une politique de développement durable du littoral. Ce travail répond également aux objectifs de la charte.



⇒ Les marais de Saint-Armel



# Signature de la Charte sur la Gestion intégrée des zones côtières

La Charte régionale des espaces côtiers :

- **7 défis à relever**
  1. Valoriser pleinement les atouts maritimes en développant une économie diversifiée et ancrée dans l'innovation et le développement durable
  2. Maîtriser l'urbanisation et favoriser la diversité sociale sur le littoral
  3. Préserver le patrimoine naturel et maintenir le potentiel écologique
  4. Restaurer la qualité des masses d'eau côtières et réduire les pollutions
  5. Préserver et valoriser le patrimoine culturel maritime
  6. Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique
  7. Préserver le potentiel social, écologique, économique des îles bretonnes
- **10 chantiers phares**

Pourquoi définir une charte des espaces côtiers bretons ?

Le concept de gestion intégrée des zones côtières

La Bretagne et la zone côtière en quelques chiffres



# LA CHARTE REGIONALE DES ESPACES CÔTIERS

Devenu un référentiel, la charte comprend 3 volets. **La première partie présente le projet d'avenir pour la zone côtière** : les 7 grands enjeux identifiés pour qu'elle reste à la fois un lieu de vie et de loisirs, un lieu de travail et un lieu au patrimoine préservé.

**Une deuxième partie aborde la question de la gouvernance** avec la mise en place d'une instance régionale de concertation déclinée localement, d'un observatoire pour évaluer l'état de la zone côtière et ses évolutions et l'indispensable mise en réseau de tous les acteurs pour mutualiser et capitaliser les expériences individuelles.

**La dernière partie de la charte présente 10 chantiers-phares** qui permettront d'amorcer, dès aujourd'hui, la concrétisation d'un développement durable de la zone côtière.

## Les 7 enjeux de la Charte des espaces côtiers bretons

1) Valoriser pleinement les atouts maritimes en développant une économie diversifiée et ancrée dans l'innovation et le développement durable

**Promouvoir une économie maritime et côtière dynamique, innovante et diversifiée** : certaines activités maritimes et littorales, au rôle essentiel dans le dynamisme de la Bretagne, ont fortement reculé ces dernières années. Il n'est pas question aujourd'hui de les maintenir artificiellement par des politiques de soutien mais de leur donner les moyens d'améliorer leur attractivité et de se développer de façon durable.

**Développer de manière durable le tourisme littoral et les activités nautiques** : compte tenu du rôle prédominant de la diversité et de la qualité des paysages et du littoral dans la fréquentation touristique bretonne, il est indispensable de s'interroger sur le type de tourisme et de nautisme à promouvoir. Quelques pistes à développer : démocratiser la pratique de la voile, mettre en réseau les ports de plaisance, augmenter les capacités d'accueil de bateaux de plaisance sans aménager de nouvelles places à flots, ouvrir les centres nautiques à l'année en combinant activités scolaires, périscolaires et touristiques...

**Développer les nouvelles économies maritimes en zone côtière** : biotechnologies et énergies marines constituent des activités fortement créatrices de richesses tout en exploitant les ressources naturelles dans une logique de développement durable. C'est une chance pour la Bretagne. Elle doit poursuivre ses efforts de recherche et réfléchir aux conditions dans lesquelles ces activités peuvent se développer sur son territoire.



## 2) Maîtriser l'urbanisation et favoriser la diversité sociale sur le littoral

La Bretagne dépassera le seuil des 3,5 millions d'habitants d'ici 2030 ; si rien n'est fait, le littoral pourra difficilement résister à ce flux de personnes.

**Maîtriser l'urbanisation et l'artificialisation de la frange littorale** : l'urbanisation, qui a toujours existé sur le littoral, s'est fortement accentuée ces quarante dernières années. Densification et urbanisation s'accompagnent de réseaux et de constructions diverses qui multiplient les zones artificialisées au détriment des espaces naturels et des terres agricoles.

**Maîtriser la pression foncière et favoriser la diversité sociale sur le littoral** : En Bretagne, comme sur tous les littoraux, les prix du foncier et de l'immobilier ont atteint des sommets remettant en cause le principe de mixité sociale : les actifs du littoral ne peuvent plus s'y loger. La fixation de seuils d'urbanisation permettrait de réfréner sa progression et la promotion de critères pour l'accès à la propriété favoriserait la mixité sociale, tout en garantissant le maintien d'espaces naturels et agricoles.

## 3) Préserver le patrimoine naturel et maintenir le potentiel écologique

**Préserver et valoriser la biodiversité marine et côtière** : Le réservoir pour la biodiversité marine et côtière que constitue la Bretagne est de plus en plus menacé par les pollutions et la multiplication des activités. Pour garantir sa préservation, il est tout d'abord nécessaire de mieux connaître cette biodiversité puis de restaurer les espaces et habitats les plus dégradés. Tout développement d'usages et d'activités doit aujourd'hui être pensé dans un souci d'économie d'espace et de réduction des effets environnementaux.

**Préserver les ressources naturelles de la zone côtière** : Pour garantir la pérennité des activités de pêche, il est nécessaire de rendre plus durable leur exploitation. Il ne s'agit pas d'interdire des activités créatrices d'emplois et de richesses mais de les encadrer et de promouvoir, dans la mesure du possible, des alternatives : par exemple pour l'usage du maërl dans les cosmétiques et le traitement de l'eau -alors qu'il abrite de nombreuses espèces, ses ressources se raréfient- et pour l'extraction des sables coquilliers, non renouvelables, pour la construction

**Préserver la qualité et l'identité des paysages côtiers** : Qu'ils soient naturels (falaises, îles, estuaires...) ou culturels et architecturaux (phares, villages de pêcheurs...), les paysages de la côte bretonne et sous-marins, très diversifiés, sont marqués d'une forte identité. Bien préservés jusqu'à présent, ils font l'objet de multiples pressions. Il n'est pas question aujourd'hui de figer ce paysage mais de veiller à ce qu'il soit pris en compte dans toutes les opérations d'aménagement du territoire.

## 4) Restaurer la qualité des masses d'eau côtières et réduire les pollutions

La qualité des eaux douces continentales et des eaux marines côtières sont fortement dépendantes. Avec 500 bassins versants de moins de 50 km<sup>2</sup> débouchant directement sur la mer, la Bretagne dispose d'un atout majeur pour mettre en œuvre une gestion globale de l'eau qui, à partir des bassins côtiers de réception, remonte vers les bassins versants.



## **5) Préserver et valoriser le patrimoine culturel maritime**

Forts, constructions portuaires, phares, navires anciens mais aussi savoir-faire, la Bretagne possède un patrimoine culturel maritime parmi les plus importants et diversifiés d'Europe. Pour ne pas le perdre, il faut le faire vivre : l'inventorier, le protéger et le valoriser. Ces opérations doivent être encadrées, ne plus être pensées dans une approche muséographique mais globale, davantage en lien avec les territoires.

## **6) Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique**

Sans relâcher les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est nécessaire de prévoir et d'anticiper les conséquences du changement climatique sur les côtes. Il s'agit donc de mieux maîtriser et connaître les causes et effets du changement climatique, d'identifier les zones les plus menacées, d'évaluer les risques pour les zones d'habitation, l'économie et la biodiversité régionale et d'envisager des mesures d'adaptation. La possibilité de soustraire certaines parties du bord de mer à l'urbanisation et aux aménagements ne doit pas être écartée.

## **7) Préserver le potentiel social, écologique, économique des îles bretonnes**

Les îles concentrent l'ensemble des problèmes et des enjeux du littoral : vieillissement de la population, essor des résidences secondaires, pression immobilière, difficulté à maintenir les jeunes actifs sur l'île, développement économique essentiellement basé sur le tourisme... Avec la difficulté de concilier présence humaine, développement d'activités socioéconomiques et préservation de la biodiversité, la mise en oeuvre d'un développement durable prend tout son sens sur les îles. Si ce défi n'est pas relevé, les îles cesseront d'être les joyaux de la côte bretonne.

## **Les 10 chantiers-phares**

Les chantiers-phares sont les actions prioritaires qui pourraient être mises en oeuvre pour répondre aux enjeux de la gestion durable de la zone côtière. Ce ne sont pas des actions figées mais des pistes de travail à faire vivre et évoluer.

### **1) Renforcer l'ambition maritime des Bretons**

Pour instaurer un changement durable dans le comportement individuel des Bretons, il est primordial de les sensibiliser et de les informer pour qu'ils prennent conscience de l'importance de la mer pour l'avenir de la région, des menaces qui pèsent sur la zone côtière et de la nécessité d'agir collectivement pour préserver ce patrimoine et garantir le développement de l'économie maritime. Pour atteindre cette ambition, chaque Breton doit pouvoir côtoyer et pratiquer la mer le plus régulièrement possible, et ce dès le plus jeune âge. Les établissements scolaires constituent un vecteur à privilégier.



## **2) Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable**

Pour que la zone côtière reste attractive et génératrice d'emplois, les activités qui y sont pratiquées doivent s'inscrire dans une logique de développement durable, par la réduction de leur empreinte écologique, leur contribution au développement local, leur viabilité économique ainsi que par une offre d'emplois, de conditions de vie et de logement satisfaisante. Qu'il s'agisse d'activités de pêche, conchyliculture, agriculture, construction navale... toutes doivent s'inscrire dans cette logique : repos biologiques, innovation, utilisation de matériels écologiques, diversification, installation des jeunes facilitée, préservation d'espaces pour le développement des activités, mutualisation d'équipements....

## **3) Promouvoir des activités touristiques et nautiques durables**

Le tourisme est fortement dépendant de la qualité des paysages, de l'environnement et du caractère authentique des territoires maritimes. Il importe donc de promouvoir des formes de pratiques garantissant la préservation de ces éléments, l'accès de tous à la mer et un développement équilibré des territoires : favoriser le tourisme durable, offrir des équipements contribuant à un tourisme social sur le littoral, faciliter l'accès des équipements touristiques et de plaisance, améliorer les conditions de circulation avec le développement des modes de déplacements collectifs et alternatifs...

## **4) Maîtriser l'urbanisation et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral**

La rapidité avec laquelle l'urbanisation progresse sur le littoral et l'empreinte qu'elle laisse sur le territoire risquent de mettre en danger de manière irréversible le littoral breton. Il est urgent de freiner les dynamiques foncières et d'artificialisation et de promouvoir de nouveaux référentiels en matière d'urbanisation et de circulation sur le littoral.

L'Etablissement public foncier (EPF) régional est le premier outil à mettre en place, et ce sans attendre. Il donnerait les moyens de maîtriser le foncier sur le littoral et de promouvoir la diversité sociale, de maintenir les espaces agricoles, l'accès à la mer pour les activités maritimes et de préserver des espaces naturels de taille suffisante.

## **5) Améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel**

La grande richesse de la biodiversité marine et côtière du littoral breton, les fonctions et services qu'elle offre pour le bien-être de notre société et les potentiels qu'elle apporte dans le domaine des biotechnologies, rendent indispensable sa valorisation et sa préservation pour les générations futures. Pour cela il est nécessaire de mieux la connaître, d'améliorer la préservation des habitats et d'évaluer les effets des activités humaines sur la zone côtière.

## **6) Garantir la qualité des paysages côtiers**

Les paysages côtiers occupent une place importante dans l'image de la Bretagne et dans la qualité de vie des habitants mais ils dépendent directement des pratiques et des usages présents sur le littoral. Il faut agir pour préserver une grande diversité de paysages, par exemple, en introduisant une approche paysagère prospective dans tous les documents d'urbanisme et en accompagnant les communes sous forte pression immobilière...



## **7) Accélérer la restauration de la qualité des masses d'eau côtières**

Si les politiques menées actuellement restent inchangées, seules 16% des masses d'eau côtières respecteront l'objectif fixé par la Directive cadre sur l'eau de l'Union européenne. Pour contrer cette perspective qui met en péril les principales activités littorales et la biodiversité, il est urgent de revisiter les politiques de l'eau, en particulier, en faisant des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) les outils stratégiques de la gestion de l'ensemble des masses d'eau en Bretagne (en y intégrant les masses d'eau côtières).

## **8) Améliorer la sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière**

De la sécurité des navigations dépend à la fois la sauvegarde de la vie humaine en mer et la limitation des pollutions maritimes. La pratique de la mer par les professionnels et les plaisanciers pose la question de la formation des personnes mais aussi de l'application des règlements et des moyens d'intervention. De la même manière, le littoral doit faire face aux pollutions issues du trafic maritime. Ce projet-phare s'inscrit dans une réflexion plus large sur la sécurité maritime.

## **9) Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine culturel maritime**

Alors qu'il est très important pour l'identité de la Bretagne, le patrimoine culturel maritime n'a pas encore fait l'objet de programme d'actions à la hauteur de sa richesse. Des actions, inscrites dans une stratégie régionale de connaissance et de valorisation à définir, doivent être menées.

## **10) Mettre en oeuvre une stratégie de développement durable des îles**

Compte tenu des phénomènes amplifiés et grandissants dont font l'objet les îles bretonnes, une réflexion, s'inscrivant dans le temps, doit être entreprise pour déterminer les orientations de développement durable à suivre : garantir la continuité et la solidarité territoriale avec les services à la population et les liaisons avec le continent, permettre une réalisation raisonnée de logements sociaux, préserver l'environnement, promouvoir un tourisme durable, maintenir une population active avec l'installation de jeunes et de résidents permanents...



# POURQUOI DEFINIR UNE CHARTE DES ESPACES COTIERS BRETONS ?

La Région n'est pas dotée de compétences spécifiques en matière de gestion des espaces côtiers mais, consciente des atouts que représentent le littoral et la mer pour son économie et sa qualité de vie, et forte de la pertinence géographique de son territoire, elle souhaite contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des zones côtières.

## Une charte pour coordonner les activités maritimes et littorales

Le nombre d'individus et d'activités qui ne cesse d'augmenter sur les côtes bretonnes crée des problèmes de cohabitation (incompatibilité des usages) et cause des dégradations plus ou moins réversibles du potentiel écologique, social et économique du littoral. L'absence de projet commun pour l'avenir du littoral ne fait qu'accentuer la situation.

La Région souhaite y remédier et contribuer au développement de nouveaux modes de gestion du littoral, de ses richesses et de ses usages en mettant en place la charte des espaces côtiers bretons qui s'appuie sur le concept de gestion intégrée des zones côtières. Cette charte, véritable stratégie régionale, définit l'ensemble des enjeux, les principales menaces et les leviers d'actions pour construire une vision commune de l'avenir du littoral breton. Elle permettra de faire cohabiter tous les usages par la mise en cohérence de l'ensemble des actions locales et la définition des rôles et moyens de chaque intervenant, qu'il s'agisse de collectivités, de professionnels ou d'associations.

## Une charte élaborée dans le consensus

Après avoir annoncé sa volonté d'établir une charte des espaces côtiers bretons en juin 2005, la Région s'est lancée dans une phase d'études et de réflexion pour établir un état des lieux. Elle a recensé l'ensemble des acteurs et des démarches de gestion de la zone côtière en Bretagne puis réuni au sein d'un réseau, les projets locaux s'inscrivant dans une logique de gestion intégrée de la zone côtière, afin de mieux saisir les besoins et les difficultés de mise en œuvre des projets mais aussi tenter d'apporter dès à présent des réponses aux problèmes rencontrés sur le terrain.

Pour poursuivre la mise en œuvre de cette charte, la Région, convaincue qu'une vision prospective partagée se révélera plus efficace qu'une réglementation à appliquer strictement, a parié sur la concertation et le consensus. Elle a organisé quatre forums départementaux, fin 2006 et début 2007, qui ont réuni plus de 450 personnes. L'occasion de confronter tous les points de vue, de définir les priorités de chacun et de cerner les aspects pouvant faire l'objet de consensus pour trouver un équilibre entre les préoccupations de protection du littoral et de valorisation de ses atouts et ressources. Parallèlement, elle a adressé un questionnaire à tous les acteurs de la zone côtière et réalisé une enquête d'opinion auprès d'un panel de 800 Bretons.

Ces différentes étapes de concertation ont abouti à l'élaboration d'un projet de charte et donné lieu à une nouvelle consultation durant l'été 2007. Tous les Bretons étaient invités à consulter le projet de charte puis à répondre à trois questions : Que pensez-vous des enjeux identifiés, des dispositifs proposés et des projets-phares retenus ? Comment souhaitez-vous participer à la mise en œuvre de cette charte et comment devons-nous, tous ensemble, collaborer pour qu'elle se concrétise ? Quelles actions et initiatives êtes-vous prêts à mener pour contribuer à cette charte ?



# LE CONCEPT DE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES

Le concept de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est né lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 puis a été renforcé par la recommandation du Conseil et Parlement européen du 30 mai 2002. Il correspond aux préconisations de l'Agenda 21 pour le littoral et s'inscrit ainsi dans la notion de développement durable.

C'est une approche recommandée pour la gestion de l'espace et des ressources du littoral dans laquelle tous les enjeux terrestres et marins, naturels et sociaux sont pris simultanément en compte. La démarche de GIZC propose une approche globale d'un territoire littoral en tenant compte des aspects écologiques, socio-économiques et administratifs. Elle préconise ensuite d'établir un diagnostic incluant les forces et les faiblesses ainsi que les problèmes et les opportunités de ce territoire.

L'objectif final de la GIZC est de mettre en place des outils permettant de garantir une harmonie entre les différentes activités humaines et les dynamiques naturelles.

## ⇒ Du littoral aux zones côtières

On entend par littoral, la zone de balancement des marées et les espaces en contact direct avec la mer (dunes, port...). Cependant, les pressions qu'il subit proviennent d'un espace beaucoup plus étendu, vers le large comme vers l'intérieur des terres. Ainsi, pour exploiter les atouts du littoral tout en veillant à le préserver, la gestion intégrée des zones côtières invite à prendre en compte cet espace élargi allant de la limite des 12 milles en mer à l'ensemble de la zone terrestre concernée.



# LA BRETAGNE ET LA ZONE COTIERE EN QUELQUES CHIFFRES

## Economie

- 50 000 salariés dans le secteur maritime ; 100 000 emplois sont liés à la mer en Bretagne
- 6 200 pêcheurs professionnels (soit plus de 30% des emplois de la pêche en France)
- 6 100 personnes employées dans 180 entreprises de mareyage et de transformation
- -47% : c'est la baisse du nombre de marins entre 1988 et 1999, (depuis -2,9% par an)
- 90% de la production nationale d'algues marines
- 750 entreprises de conchyliculture qui emploient 2 400 personnes
- 8,76 millions de tonnes de marchandises transportées dans les 16 ports de commerce
- 13 700 salariés dans la construction et réparation navale, c'est le 4ème secteur industriel de la Bretagne en termes d'emplois
- Tourisme et activités nautiques
- 8%, c'est la part que représente le tourisme dans le PIB régional
- 20 000 emplois équivalents temps plein
- 100 millions de nuitées par an
- 9 millions de touristes dont 5,8 ont séjourné dans une commune littorale
- 642 clubs nautiques pour 418 000 pratiquants encadrés et 400 000 non-encadrés

## Plaisance

- +2,5% : augmentation annuelle du nombre de bateaux immatriculés
- 61 000 places réparties dans 95 ports de plaisance et 145 sites de mouillage
- 11 jours par an, c'est en moyenne le nombre de jours de sorties des bateaux de plaisance amarrés dans les ports à l'échelle nationale
- 42% des classes de mer ont lieu en Bretagne

## Urbanisation

- 260 hab/km<sup>2</sup> : c'est densité de population dans les communes littorales bretonnes (107 hab/km<sup>2</sup> à l'échelle régionale et de 108 hab/km<sup>2</sup> à l'échelle nationale)
- 28,5% des surfaces construites sur le littoral sont sur le littoral breton (16,3% en 1990)
- 41% de la superficie des cantons littoraux artificialisés (moyenne nationale : 4,8%)
- 40 % de la population bretonne résident dans les communes littorales qui représentent 18% de la superficie de la Bretagne
- +11,5% : hausse annuelle du prix des maisons en dix ans, +10,5% pour les appartements

## Biodiversité

- Près de 600 espèces d'algues recensées (record national)
- 17 espèces d'oiseaux marins, 4 espèces de limicoles nicheuses, et une trentaine d'autres espèces de limicoles
- 28% des 1 664 espèces végétales répertoriées en Bretagne sont sur le littoral
- 96,4% des eaux de baignade contrôlées en 2005 jugées conformes aux normes sanitaires
- Changement climatique
- Au moins 20% des côtes bretonnes s'érodent et environ 65 % des côtes menacées ont une grande valeur patrimoniale
- 20% des zones soumises à une forte érosion côtière sont artificialisées

